



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX RÉCOMPENSÉE POUR SA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Baie-Saint-Paul, le 27 janvier 2021 – Les efforts des citoyens, des industries, des commerces et des institutions de la MRC de Charlevoix pour réduire la quantité de leurs déchets ont porté fruit puisque nous avons été récompensés en obtenant une subvention de 121 990 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Ce montant est octroyé à la MRC de Charlevoix en raison de son excellente gestion des matières résiduelles et à la participation croissante de tous à la collecte des matières organiques. En effet, 27 813 \$ a été attribuer grâce aux bons résultats de la collecte des bacs bruns et 81 990 \$ est lié à notre performance territoriale en gestion des matières résiduelles. Ce qui signifie que plus vous participer activement au recyclage et à la valorisation, en triant adéquatement vos matières résiduelles, plus le gouvernement nous versera de subventions.

Depuis les trois dernières années, le tonnage des déchets produits a **diminué de 1 117 Tm** soit :

- ↓ **260 Tm en 2018**
- ↓ **79 Tm en 2019**
- ↓ **850 Tm en 2020**

Les grandes lignes du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Depuis 2006, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques redistribue annuellement des redevances perçues auprès de tous les lieux d'élimination du Québec sous forme de subvention aux municipalités en fonction de leur population et de leur performance en lien avec leur gestion des matières résiduelles, selon le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Ce programme vise l'atteinte de l'objectif fondamental de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit de réduire au maximum la production de déchets et de n'éliminer que le résidu ultime. La redistribution des redevances sert également à encourager la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

Poursuivons notre bon travail et réduisons notre production de déchets encore davantage.

Chaque geste pour protéger l'environnement compte !

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix au 418 435-2639, poste 6012.

– 30 –

Source :

Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement

MRC Charlevoix

418 435-2639, poste 6011

itremblay@mrccharlevoix.ca